

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 349**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 349 décrétant des travaux d'agrandissement du bâtiment de la gestion du territoire et de relocalisation de l'abri à sel ainsi qu'un emprunt de 8 200 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

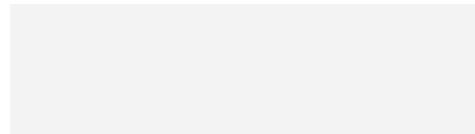
Adoption par le conseil : 18 septembre 2018

Approbation par les personnes habiles à voter : 15, 16, 17 et 18 octobre 2018

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 12 novembre 2018

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 16 novembre 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier